Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2024

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20240507

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

## **Étaient Présents:**

Date de convocation

15 mai 2024

Date d'affichage 15 mai 2024

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents : 30

Votants:

34

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc,

GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA

Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY

Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas,

NICOLAŸ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et

Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, JUMERT

Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET

Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora.

membres titulaires, M. DUPIN Christian membre suppléant.

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie

M. FOUCAULT Yves

M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme BONNEFOY Béatrice

M. JAMOIS Xavier

M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine

M. MORIN Sébastien

M. PARIS Hubert

Mme BESNIER Claire

Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à Mme LELONG Françoise

Mme GERMAIN Martine

Mme RENARD Candy

Monsieur GUIBERT Aris est nommé secrétaire de séance.

**OBJET:** 

## **BASE DE LOISIRS** REPARATION DU BARRAGE DU MOINE

Monsieur le Président informe que suite au dysfonctionnement de la vanne du Moine du barrage situé sur le site de la base de loisirs (Lavaré), l'entreprise AGOR a dû effectuer de nouvelles prestations (notamment l'installation d'un nouveau système de pompage) et chiffrer le coût inhérent à l'immobilisation suite à l'arrêt du chantier (immobilisation matériel et main d'œuvre), l'ensemble ayant eu la validation du maître d'œuvre.

Par conséquent, l'entreprise AGOR (53220 Saint Ellier du Maine) présente un devis de 48 292 € HT soit 57 950,40 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, par 23 voix POUR, 7 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS :

- ACCEPTE le devis de la société AGOR, tel qu'exposé ci-dessus, pour un montant de 48 292 € HT soit 57 950,40 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit devis, ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

Aris GUIBERT

Saint Calais, le 23 mai 2024

Le Président,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE

10, Rue Saint-Pierre 72120 SAINT-CALAIS